

Compte-rendu du conseil municipal
du 17 janvier 2022
à la mairie de Chichillianne

Patrick Beaufiles	E	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité
Public : 8 personnes dans la salle – une trentaine dehors

Début de la réunion : 20h04 - Fin de la réunion : 22h45

Validation du précédent compte-rendu : 9 votes pour – 1 contre Claude Trincat

Modification du précédent compte-rendu (13 décembre 2021)

Concernant le point 2 - Convention Avocats Cap Conseils
Lire Abstention au lieu de Contre
Délibération adoptée (1 abstention : Claude Trincat)

Démission d'un conseiller municipal

Lecture est faite par Monsieur le Maire du courrier reçu le jour même concernant la démission du conseil municipal de Sylvain Vallon (pour raisons personnelles et privées).

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Contrat de maintenance informatique
- 2 – Subvention projet An 1492 Mont Aiguille (juin 2022)
- 3 – Contrat Agent Administratif
- 4 – Maintien de l'ouverture du refuge des Chaumailoux (annulée)
- 5 – Renouvellement de la ligne de trésorerie Caisse d'Épargne

Divers

- A – Course d'orientation « La Rogaine des Chamois »
- B – Location V.A.E.
- C – Lettre de soutien Ecole maternelle de Clelles
- D – Choix des panneaux Signaux Girod
- E – « Chemin de la Liberté » - 2 projets d'animation
- F – Calendrier d'examen de Charte
- G – E.N.S.
- H – Plaques des rues
- I – Divers

1 – Contrat de maintenance informatique

Présentation des deux devis reçus en mairie concernant le parc informatique de la commune (maintenance).
Le choix est porté sur le devis de « Coup d'œil » – Prébois (deux fois moins élevé) pour une période d'un an.
Montant du devis : 1 000 € pour 20 heures.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Subvention projet An 1492 Mont Aiguille (juin 2022)

Une demande de subvention de 1 500 € est faite par l'Association « Vie du Village et Tourisme Chichillianne Mont Aiguille » concernant l'organisation de la fête médiévale programmée en juin 2022.

A ce jour, les budgets pour 2022 sont en cours.

Il est décidé qu'une subvention de 750 € minimum pourra être accordée, et en fonction du budget établi courant mars avril.

Il est à noter qu'il est prévu que les employés communaux seront mis à disposition pour aider à l'installation de cette fête (hors week-end), le cas échéant.

Délibération adoptée (1 abstention : Claude Trincat)

3 – Contrat Agent Administratif

Le CDD du poste de secrétaire se termine le 31 janvier 2022. C'est le troisième CDD (1 de 1 mois, 1 de 3 mois, 1 de 12 mois).

Monsieur le Maire propose de transformer en CDI :

- 23 h/ semaine pour le secrétariat (renouvellement du contrat existant)
- 1h en plus, pour pouvoir faire le ménage des locaux de la mairie

Soit un CDI pour 24 h/ semaine

Un tour de table est fait, et la majorité montre la satisfaction et valide ce CDI.

Il sera toutefois proposé à l'employée de faire ponctuellement le remplacement pour le transport scolaire en cas d'impossibilité de l'employé chargé de cette tâche.

Délibération adoptée (1 voix contre : Claude Trincat)

4 – Maintien de l'ouverture du refuge des Chaumailoux (annulée)

Un résumé est fait des actions menées depuis septembre 2021, suite aux différentes réunions entre « Les Skieurs du Mont Aiguille » (SMA) et les élus.

Suite au travail d'un élu, plusieurs questions ont été soulevées. Lors de la réunion du 3 janvier, les SMA ont répondu aux attentes de la mairie :

- Un bureau de contrôle va passer au refuge/bergerie (RV 18/01/22) à la demande des SMA
- Le cadastre va être régularisé (Mairie)
- Sécurité : depuis 45 ans, les SMA veille à assurer que tout soit le plus sécurisé possible
- Responsables : Mairie (propriétaire) et Président des SMA (locataire)
- Assurances : une remise à niveau a été faite des deux côtés
- Environ 64 000 € ont été engagés depuis 1977 : Enrichissement du patrimoine de la commune
- Et les documents demandés par la Mairie aux SMA sont fournis.

Le bail datant de 1977 est devenu obsolète. Des réunions sont faites (3 à ce jour) afin de faire avancer le dossier et d'établir les documents adéquats et en fonction des évolutions des lois et réglementation. Un nouveau bail devrait voir le jour courant mars.

Une demande de délibération de soutien au Maire est faite.

Monsieur le Maire est satisfait du travail accompli par Les SMA depuis septembre 2021.

Il est indiqué que cela fédère plein d'habitants, non seulement de Chichilianne, du Trièves et d'ailleurs (notamment pour le ski de fond).

Un tour de table des élus est fait, il en ressort que cette délibération est annulée suite à la lecture de l'extrait ci-joint, présenté par un élu.

Extrait : « .../... La décision de fermeture d'un ERP qui se trouve en infraction avec des règles destinées à assurer la protection contre l'incendie et la panique dans les ERP, s'inscrit dans le cadre d'une procédure dont le respect est strictement contrôlé par le juge administratif.

D'une part, préalablement à toute fermeture administrative, la commission locale de sécurité doit être consultée pour avis, en vertu des dispositions de l'article R.123-52 du CCH.

Cette commission de sécurité peut effectuer une visite de contrôle sur place et, au vu des manquements constatés, prescrire, dans son avis, les travaux de mise en conformité nécessaires.

D'autre part, ces mêmes dispositions de l'article R. 123-52 du CCH imposent au maire – hors cas d'urgence – d'inviter le propriétaire à procéder aux travaux nécessaires pour assurer la sécurité du public avant de prononcer la fermeture de l'établissement. ... / ... »

En parallèle, les différentes remarques faites des élus :

Les plus :

- Un travail d'un élu a été fait pour mettre à jour et aux normes ce bâtiment et son utilisation : tous les points exposés ont été abordés et les actions menées ou à mener sont faites ou vont être faites. Donc, c'est un dossier en très bonne voie pour une mise et/ou remise à niveau, principalement pour les assurances et la sécurité
- En collaboration entre les élus et les SMA les actions nécessaires seront menées à bien pour une bonne gestion de ce bâtiment.
- La mobilisation des adhérents montre l'intérêt de ce local pour la vie de l'association des SMA.

La parole est donnée au président des SMA et aux maires des précédents mandats :

- Président des SMA : Michel Jay

Concernant la limitation (moins de 15 couchages), cela se fait au fil du temps en fonction des réglementations. Lorsque le nombre de personnes est trop important, l'utilisation du refuge hexagonal est faite pour compléter les couchages (ce qui n'empêche pas le regroupement aux Chaumailoux dans la journée, notamment regroupement d'enfants). Pour information 80 % des mineurs sont présents dans un cadre familial (même si c'est une animation menée par les SMA).

A notre époque, les réseaux n'aident pas toujours pour la communication et personne n'est maître de la situation pour les contrôler (les réseaux).

- Maires des précédents mandats :
Gilbert Corréard (7 mandats au sein du conseil municipal dont 2 en tant que Maire)
Yann Souriau (1 mandat en tant que Maire)

Résumé :

« Le Parc n'a jamais été contre. C'est un lieu de rassemblement. Les précédents mandats ont toujours soutenu les SMA dans leurs actions. Il ne faut pas changer cette dynamique de confiance mutuelle. Cette coopération existe et existait avant nous.

La Maison du Parc a déjà fermé, le gîte communal (les 14 lits gérés par la mairie) tourne au ralenti ;
Quelle est la prochaine étape, fermer la mairie ? »

Délibération annulée

5 – Renouvellement de la ligne de trésorerie Caisse d'Épargne

La ligne de trésorerie de 100 000 € sert, notamment, à payer les entreprises pour les différents travaux menés par la commune en attendant les subventions qui nous parviennent quelques mois après que les travaux soient terminés.

Délibération adoptée à l'unanimité

Divers

A – Course d'orientation « La Rogaine des Chamois »

C'est une course d'orientation qui se déroule tous les ans.

Habituellement la salle polyvalente est utilisée, mais cette année les élections auront lieu le lendemain et ne peut donc être loué la veille puisque la salle sera aménagée pour les élections.

C'est donc au local du foyer de ski de fond à Richardière que se fera ce rassemblement.

Dossier géré par Franck Beaume

B – Location V.A.E.

Une demande a été faite à la commune par M. Laethier concernant l'utilisation des chemins pour des trottinettes et vélos électriques, tout en gardant à l'esprit : vigilance, conflit d'usage, respect, pistes de ski...

Dossier géré par la commission Travaux.

Une présentation sera faite au prochain conseil municipal et une charte à établir.

C – Lettre de soutien Ecole maternelle de Clelles

Il est rencontré des problèmes de comportement de certains enfants à la maternelle de Clelles. Les personnes qui encadrent, dans l'état actuel, ne sont pas assez nombreuses, ni formées à ce genre de situation.

Les parents d'élèves ont fait un courrier à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN Grenoble Montagne) demandant donc de l'aide pour résoudre les problèmes.

La commune apporte son soutien à cette action.

D – Choix des panneaux Signaux Girod

Une présentation du panneau (après modifications demandées lors du dernier conseil municipal) est faite.

Il est demandé une autre proposition (éclaircir une partie).

Une nouvelle présentation devra être faite pour le prochain conseil municipal, voire même en vidéo projection pour un meilleur rendu.

Après quoi, il faudra que le panneau soit accepté par le « schéma d'aménagement routier » de la RD 1075 avant de passer la commande.

Dossier suivi par Franck Beaume.

E – « Chemin de la Liberté » - 2 projets d'animation

Présentations par Bruno Ravet et François Sroczyński

C'est un groupe de travail qui grandit en participants, qui vient en complément au Parc :

- Travailler sur le Trièves avec « *les chemins de la Liberté* »
- Et enrichir les commémorations.

La Cérémonie de Commémoration du Pas de l'Aiguille

Le protocole de ce type de cérémonie est rigoureusement défini.

Mais le souhait de cette commission est de donner sens aux valeurs de liberté et de paix (idée de la réconciliation)/

Dans ce sens il faudrait participer à l'écriture des discours des maires de Chichilianne et Mens pour donner cohésion entre les animations et les discours.

Tout en respectant le déroulé bien défini, nous proposons l'animation suivante :

- Mise en place des autorités
- Arrivée des portes drapeaux
- Levée des couleurs
- Chant de partisans

Puis, la proposition d'intégrer, pour une durée de 10 minutes environ :

- **Récit des familles**
- **Autres récits de ceux restés aux villages**
- **Chants ou textes, ou poèmes préparé par des habitants, des enfants**
- **Hymne européen <https://www.youtube.com/watch?v=SSwlxq-iC6A>**

Et retour au déroulement bien défini :

- Discours dans l'ordre du protocole
- Appel aux morts
- Dépose des gerbes
- Minute de silence
- Marseillaise
- Remerciements des autorités

Une réunion est prévue mercredi 19 janvier avec le Département et le Parc pour une validation du projet.

La proposition de Monsieur le Maire de faire une veillée le jour précédent, au Pas de l'Aiguille est toujours d'actualité, mais, au vu de la fête médiévale prévue en juin 2022, cette proposition est reportée pour l'année prochaine (mobilisant les mêmes personnes pour la préparation).

F – Calendrier d'examen de Charte

La ré-adhésion au Parc n'est pas automatique. Une charte est à signer, en cours de finalisation pour les 15 ans à venir (charte 2023 – 2038).

Chichilianne est commune du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV).

Trois questions :

- Voulons nous rester commune du PNRV ?
- Pourquoi rester commune du PNRV ?
- Que contient la charte qui sera proposée, véritable feuille de route du Parc ?

Trois axes :

- Vercors à vivre
- Vercors en transition
- Vercors territoire de partage

Regroupant les thèmes : changement climatique, agriculture, paysage, mobilité, économie, forêt, eau, aménagement, tourisme et sports de nature...

Thèmes de société, qui concernent tout le monde, et qui appellent aux échanges et débats publics :

- Village à vivre
- Village en transition
- Village territoire de partage

En regroupant les thèmes en 4 groupes :

- Forêt, agriculture, alimentation, biodiversité, chasse
- Tourisme, sport, économie
- Energie, eau, mobilité, services
- Aménagements des espaces, urbanisme, équipements collectifs, accueil, intercommunalité

En mettant en place un comité consultatif des habitants, rechercher des éléments méthodologiques et techniques pour permettre les échanges, organiser pour fin 2022 un processus de consultation des habitants.

Une réunion des délégués des villages est prévu courant semaine prochaine.

Une délibération est à prendre par le conseil municipal.

Dossier suivi par François Sroczyński

G – E.N.S.

Espaces Naturels Sensible (ENS) – Département de l'Isère

Amandine Lemerrier (Département Isère) a présenté les projets en cours et à venir aux élus de Chichilianne lors de la réunion qui s'est déroulée le 3 janvier 2022.

Présentation générale (faite pour débattre au conseil municipal) par Amandine Lemerrier

« La biodiversité est vitale pour nous.

Les Espaces Naturels Sensibles réconcilient protection de la nature et activité humaine, en lien avec l'action économique, sociale et culturelle du Département.

Les ENS sont également des espaces de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'environnement pour tous.

Le Département coordonne plus de 140 ENS aujourd'hui.

Une politique départementale

Les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles » (code de l'urbanisme, loi du 18 juillet 1985) qui s'appuie sur deux outils : financier et foncier.

Définition d'un ENS : site à fort intérêt biologique ou paysager, fragile et/ou menacé, qui fait l'objet de mesures de gestion et constitue un lieu exemplaire de découverte des richesses naturelles

Principales orientations politiques en Isère

Favoriser :

- **Les pratiques agricoles et forestières respectueuses de l'environnement en lien avec les acteurs concernés.**
- **La valorisation touristique de certains sites naturels protégés.**
- **La protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel, ainsi que les usages traditionnels**
- **La protection de la ressource en eau.**
- **La valorisation des espaces naturels fréquentés pour les sports de pleine nature.**
- **L'éducation à l'environnement.**
- **L'accompagnement des familles et des publics en difficulté au sein d'un cadre de vie préservé.**

La labellisation « ENS local »

Les étapes de création d'un site

- **Demande de labellisation par une délibération de la commune**
Réalisation d'un diagnostic préalable du site pour évaluer le patrimoine naturel, les potentialités d'accueil du public et caler un zonage de labellisation
- *Si ce diagnostic est favorable, et après concertation avec la profession agricole, cynégétique et sylvicole, le site est inscrit au réseau des ENS via une convention entre la commune et le Département pour une durée de 30 ans*

➔ *La convention n'est signée qu'après validation par le conseil municipal et par la commission permanente du Département »*

Sur la commune de Chichilianne, quelques sites pourraient être proposés : Marais du Reymondins, zones humides, prairies et forêt du Col du Prayer, extension possible de l'ENS existant « Tufière de Darne ».

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres sites peuvent être proposés par la commune.

Une commission va être mise en place par la commune afin d'étudier les avantages et inconvénients de créer des sites ENS sur notre commune.

Une délibération devra être mise à l'ordre du jour, si la commune se lance dans le projet.

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

H – Plaques des rues

Une demande d'ajout d'une deuxième plaque de nom de rue a été faite à la commune pour une meilleure indication car les livreurs ne la voyaient pas.

Cette plaque était en stock en attendant de lui trouver la meilleure place. Elle est posée.

Rappel : Extrait du CR du conseil municipal du 6 octobre 2020 :

Adressage de la commune : noms des rues et numérotation des maisons

La commune fournit la première plaque du numéro, et en cas de dégradation ou autre, c'est à la charge des propriétaires de remettre en état.

I – Divers

Fête Juin 2022 :

Afin d'aider au mieux l'organisation de cette fête, la commune peut contribuer (hors finances) :

- Poste électricité : l'association fait le point sur les besoins d'énergie et les transmet à la mairie pour qu'elle fasse la demande de branchement provisoire auprès de EDF. Jean-Noël Bouvier étant le contact au niveau de la commune.
- Les prestations des Agents techniques seront comptabilisés dans l'aide la commune à l'association Vie du Village et Tourisme Chichilienne Mont Aiguille : mesurer le temps nécessaire pour les préparatifs (heures, dates, quoi – eau, aide aux montages des chapiteaux et estrades....) et le matériel prêté.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le 21 février 2022, à **20h00** (au lieu de 20h30) dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Daniel Martin

Relu par Jacqueline Bonato et Eric Vallier